



PROGRAMME DE FORMATION

Le supplément de loyer de solidarité et l'enquête annuelle

(référence D19)

Objectifs

- Distinguer les apports de la loi Egalité & Citoyenneté et loi ELAN
- Repérer le champ d'application du SLS
- Identifier les immeubles soumis au SLS
- Déterminer les catégories de ménages et les plafonds applicables
- Maîtriser le calcul du SLS

Public

Responsable de service, agent de gestion locative, responsable d'agence, chargé(e) de clientèle

Prérequis

Participer à la mise en place et le traitement du SLS

Méthodes et support

Apports sur le cadre législatif et réglementaire Echanges à partir des questions des participants

Durée

1,00 jour(s)

7:00 heures

Informations complémentaires

Intervenant : Consultant gestionnaire territorial du Système National d'Enregistrement des demandes de logement sociale - **Société Aatiko Conseil-**

Organisation :

- Contact : edith.haddad@scet.fr ; tél : 01 53 44 06 14

- Formation en présentiel dans une salle équipée (écran vidéo, paper-board) à la SCET ou chez un prestataire spécialisé ERP (Etablissement Recevant du Public)

- Horaires de la formation (à titre indicatif) : 9h/12h30 - 14h/17h30

Suivi et évaluation

- Suivi de l'action (questionnaire préalable, feuille de présence, ...)

- Evaluation des résultats (évaluation de l'acquisition des connaissances par le stagiaire) : via un questionnaire en ligne (Formaeva)

Accessibilité aux personnes handicapées : SCET Formation est particulièrement sensible à l'accessibilité de ses formations à tous et à l'intégration des personnes en situation de Handicap. Contactez-nous afin d'étudier les alternatives possibles

www.scet-formation.fr

SCET - 52, rue Jacques Hillairet 75612 PARIS cedex 12

SA au capital de 26 608 000€ RCS Paris 562 000 349 SIRET 562 000 349 02188

SCET Formation - Tél. : + 33 (0) 1 53 44 06 14 ou 06 42 – courriel : formation@scet.fr

Activité enregistrée sous le n° 11754199575 auprès du préfet de la région Ile-de-France - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat





Pour tout renseignement complémentaire : formation@scet.fr

www.scet-formation.fr

SCET - 52, rue Jacques Hillairet 75612 PARIS cedex 12

SA au capital de 26 608 000€ RCS Paris 562 000 349 SIRET 562 000 349 02188

SCET Formation - Tél. : + 33 (0) 1 53 44 06 14 ou 06 42 – courriel : formation@scet.fr

Activité enregistrée sous le n° 11754199575 auprès du préfet de la région Ile-de-France - *Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat*





Contenu

Contexte

- Cadre législatif et réglementaire
- Apports des lois Egalité et Citoyenneté et ELAN

Champ d'application du SLS : exclusions

- Liées au logement
- Liées au financement
- Liées à la localisation
- Liées aux bénéficiaires
- Prévues dans PLH

Appréciation du dépassement de plafond de ressources

- Plafonds applicables
- Catégorie de ménages
- Ressources à prendre en compte
- Baisse de revenus
- Changement de situation familiale en cours d'année

Modalités de calcul du SLS

- Coefficient de dépassement : barème national
- Règle de plafonnement/ordonnance du 15/05/2019
- Surface prise en compte

Enquête annuelle

- Procédure
- Justificatif à produire
- Sanction en cas de non réponse
- SLS forfaitaire
- Perte du droit au maintien dans les lieux